

# FICHE SIGNALÉTIQUE

Date d'émission : 04-févr.-2015 Date de révision : 07-avr.-2015 Version 2

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit Safeguard® Hand Sanitizer Gel

Code du Produit 2-40

**ID** du produit: 95569222\_PROF\_NG

Type de produit Produit fini - usage professionnel uniquement

Utilisation recommandée L'hygiène des Mains

**Restrictions d'utilisation** Utilisez seulement comme dirigé sur l'étiquette.

Fabricant Procter & Gamble Professional

2 P&G Plaza

Cincinnati, Ohio 45202

Procter & Gamble Inc. P.O. Box 355, Station A Toronto, ON M5W 1C5

1-800-332-7787

Adresse de courriel pgsds.im@pg.com

Numéro d'appel d'urgence Transport (24 Heure)

CHEMTREC - 1-800-424-9300

(États-Unis / Canada) or 1-703-527-3887

Mexique sans fraisdans la campagne: 01-800-681-9531

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit est classifies sous 29CFR 1910.1200 (d) et le Règlement Canadien sur les Produits Dangereux comme suit:.

Catégorie de danger

Liquides inflammables Catégorie 2

mot indicateur DANGER

Mentions de danger Liquide et vapeurs très inflammables

Pictogrammes de danger



Conseils de prudence - Prévention Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas

fumer

Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Conseils de prudence - Réponse EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les

vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher

En cas d'incendie: Utilisez de l'eau, CO2, poudre chimique ou de la mousse pour

Date de révision: 07-avr.-2015

l'extinction

Conseils de prudence - EntreposageStocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

Conseils de prudence - Élimination Éliminer le contenu/récipient de façon conforme à la réglementation locale

HNOC (danger non classé

autrement)

Aucun

## 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Les ingrédients sont répertoriés selon 29CFR 1910.1200 Annexe D et l' Réglement Canadien sur les Produits Dangereux

| Nom chimique | Synonymes | Secret commercial | No. CAS | % en poids |
|--------------|-----------|-------------------|---------|------------|
| Ethanol      | -         | No                | 64-17-5 | 40 - 100   |

#### 4. PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins pour les différentes voies d'exposition

Contact avec les yeux Rincer abondamment à l'eau. Faire immédiatement appel à une assistance médicale si

l'irritation persiste.

Contact avec la peau EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les

vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher. Obtenir immédiatement des soins

médicaux si des symptômes apparaissent.

Ingestion Boire un ou deux verres d'eau. NE PAS faire vomir. Obtenir immédiatement des soins

médicaux si des symptômes apparaissent.

Inhalation Amener la victime à l'air libre. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

Indication de consultation médicale immédiate et du traitement spécial requis si nécessaire.

**Notes au médecin** Traiter en fonction des symptômes.

## 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés En cas d'incendie : Utilisez de l'eau, CO2, poudre chimique ou de la mousse pour

l'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser un jet d'eau solide pour éviter la dispersion et la propagation du feu.

**Danger particulier** Les vapeurs peuvent s'enflammer.

Équipement de protection particulier pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

Dangers particuliers associés au Aucun.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

#### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Utiliser un équipement de protection personnelle. Éviter tout contact avec les yeux, la peau

ou les vêtements.

Avis pour les agents d'intervention Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

d'urgence

## Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

Absorber avec de la terre, du sable ou autre produit non combustible et transférer dans des Méthodes de confinement

contenants pour une élimination ultérieure.

Contenir un déversement, recueillir ensuite avec un matériau absorbant non combustible Méthodes de nettoyage

(par ex., sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et placer dans un contenant pour

Date de révision: 07-avr.-2015

élimination selon les règlements locaux et nationaux (voir la section 13).

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

## Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils sur la manutention

sécuritaire

Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Conserver hors de la portée des enfants.

## Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Entreposer dans Conditions d'entreposage

un endroit sec, bien ventilé, à basse température ou à une température fraiche, à l'écart de

la chaleur et des sources d'ignition.

**Produits incompatibles** Aucun connu.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Paramètres de contrôle

Directives relatives à l'exposition

| Nom chimique | No. CAS | ACGIH TLV      | OSHA PEL                    | Limites d'exposition               |
|--------------|---------|----------------|-----------------------------|------------------------------------|
| Ethanol      | 64-17-5 | STEL: 1000 ppm | TWA: 1000 ppm               | Mexico: TWA 1000 ppm               |
|              |         |                | TWA: 1900 mg/m <sup>3</sup> | Mexico: TWA 1900 mg/m <sup>3</sup> |
|              |         |                | (vacated) TWA: 1000 ppm     |                                    |
|              |         |                | (vacated) TWA: 1900         |                                    |
|              |         |                | mg/m³                       | ļ                                  |

| Nom chimique | No. CAS | Alberta                     | Quebec                      | Ontario TWAEV  | British Columbia |
|--------------|---------|-----------------------------|-----------------------------|----------------|------------------|
| Ethanol      | 64-17-5 | TWA: 1000 ppm               | TWA: 1000 ppm               | STEL: 1000 ppm | STEL: 1000 ppm   |
|              |         | TWA: 1880 mg/m <sup>3</sup> | TWA: 1880 mg/m <sup>3</sup> |                |                  |

Pas de lignes directrices d'exposition pertinentes pour d'autres ingrédients

## Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Emplacements de Distribution, en Milieu de Travail et les Ménages:

S'assurer une ventilation adéquate

Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT):

Lorsque cela est raisonnablement faisable, la ventilation doit se faire par aspiration aux

Date de révision: 07-avr.-2015

postes de travail et il doit y a voir une extraction générale convenable

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux Emplacements de Distribution, en Milieu de Travail et les Ménages:

Aucun équipement de protection particulier requis

Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT):

Utilisez des lunettes de protection

Protection des mains Emplacements de Distribution, en Milieu de Travail et les Ménages:

Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier

Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT):

Gants de protection

Emplacements de Distribution, en Milieu de Travail et les Ménages: Protection de la peau et du corps

Aucun équipement de protection particulier requis

Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT):

Porter un vêtement de protection approprié

Emplacements de Distribution, en Milieu de Travail et les Ménages: **Protection respiratoire** 

Aucun équipement de protection particulier requis

Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT):

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique @20°C Liquide

Aspect transparent gel

Odeur Alcool

Seuil de perception de l'odeur Aucun renseignement disponible

Propriété Valeurs NOTE

5 - 8 point de fusion/congélation Aucun renseignement disponible

83 °C / 181 °F Point/intervalle d'ébullition 20 °C / 68 °F point d'éclair

Taux d'évaporation Aucun renseignement disponible Inflammabilité (solide, gaz) Aucun renseignement disponible

0.9

Limites d'inflammabilité dans l'air

Aucun renseignement disponible

Limite supérieure d'inflammabilité Limite inférieure d'inflammabilité

Pression de vapeur densité de vapeur Densité relative

Solubilité dans l'eau

Solubilité dans d'autres solvants

Coefficient de partage :

n-octanol/eau

Température d'auto-inflammation Température de décomposition

Viscosité, cinématique

Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible

Aucun renseignement disponible

Aucun renseignement disponible

Aucun renseignement disponible

Aucun renseignement disponible

Aucun renseignement disponible

Teneur en COV (%) Produits conformes aux règlements de l'État fédéral et des États-Unis pour la teneur en

COV des produits de consommation

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Date de révision: 07-avr.-2015

réactivité Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

**Stabilité** Stable dans des conditions normales.

Polymérisation dangereuse Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

**Réactions dangereuses** Aucun dans des conditions normales de traitement.

Conditions à éviter Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

Matières à éviter Aucun en particulier.

Produits de décomposition

dangereux

aucun en utilisation appropriée.

## 11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur le produit

Informations sur les voies d'exposition probables

InhalationAucun effet connu.Contact avec la peauAucun effet connu.IngestionAucun effet connu.Contact avec les yeuxAucun effet connu.

#### Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Aucun effet connu.

Toxicité aiguë Aucun effet connu. corrosion cutanée/irritation cutanée Aucun effet connu. Lésions oculaires graves/irritation Aucun effet connu.

oculaire

Sensibilisation de la peau Aucun effet connu. Sensibilisation des voies Aucun effet connu.

respiratoires

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Effets neurologiques Aucun effet connu. Aucun effet connu. Toxicité pour la reproduction Toxicité pour le développement Aucun effet connu. Tératogénicité Aucun effet connu. STOT - exposition unique Aucun effet connu. STOT - exposition répétée Aucun effet connu. Effets sur les organes cibles Aucun effet connu. Risque d'aspiration Aucun effet connu. Aucun effet connu. Cancérogénicité

Renseignements sur les composants

| Nom chimique | No. CAS | DL50 par voie orale  | DL50 par la peau          | CL50 par inhalation    |
|--------------|---------|----------------------|---------------------------|------------------------|
| Ethanol      | 64-17-5 | 10470 mg/kg bw (OECD | > 15800 mg/kg bw (Rabbit) | 116.9 mg/L air (//OECD |
|              |         | 401)                 |                           | 403)                   |

## 12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Le produit ne devrait pas être dangereuse pour l'environnement.

Persistance et dégradabilité Aucun renseignement disponible.

Potentiel de bioaccumulation Aucun renseignement disponible.

Mobilité Aucun renseignement disponible.

Autres effets néfastes Aucun renseignement disponible.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Traitement des déchets

utilisés

Déchets des résidus / produits non Les produits visés par la présente fiche signalétique, dans leur forme originale, éliminés en tant que déchets, sont inflammables déchets dangereux, D001, selon la réglementation

Date de révision: 07-avr.-2015

fédérale RCRA (40 CFR 261). L'élimination doit être conforme à la danse à la

réglementation locale, étatique et fédéral.

L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et Emballage contaminé

locales.

Codes Californie déchets dangereux 331

(non-ménage de réglage)

## 14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

DOT

N° ID/ONU UN1170 Nom officiel d'expédition Ethanol solution

Désignation UN1170, Ethanol solution, 3, III, Ltd. Qty.

Classe de danger Groupe d'emballage Ш

24, B1, IB3, T2, TP1 Dispositions particulières

Numéro du guide des mesures 127

d'urgence

**IMDG** 

**Numéro ONU** UN1170

**ETHANOL SOLUTION** Nom officiel d'expédition

Désignation UN1170, Ethanol solution, 3, III, Ltd. Qty.

Classe(s) de danger pour le

transport

Groupe d'emballage

144, 223 Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur

EmS-N° F-E, S-D

IATA

N° ID/ONU UN1170

Nom officiel d'expédition **ETHANOL SOLUTION** 

Désignation UN1170, Ethanol solution, 3, III, Ltd. Qty.

A180, A3, A58

Classe de danger 3 Groupe d'emballage Ш Code ERG 3L

Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur

IATA comment Peut aussi être expédié comme produit de consommation ID8000

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### Réglementations fédérales des Etats-Unis

#### **SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372

Date de révision: 07-avr.-2015

#### **CERCLA**

Comme il est expédié, ce produit ne contient aucune substance réglementée comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive environmental response compensation and Liability Act) (40 CFR 302) ou de SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) (40 CFR 355). Il peut exister des exigences particulières en matière de déclaration au niveau local, régional ou provincial pour des rejets de ce produit

# Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, Section 112, Polluants atmosphériques dangereux (HAP) (voir 40 CFR 61)

Ce produit ne contient aucune substance reconnue comme un polluant de l'air dangereux (HAPS) sous la section 112 des amendements du Clean Air Act de 1990

#### Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act)

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

#### Proposition 65 de la Californie

Ce produit n'est pas assujetti à l'avertissement d'étiquetage en vertu de la Californie Proposition 65.

Selon la Proposition 65, l'alcool éthylique est considéré comme un danger pour le développement uniquement lorsqu'il est ingéré comme une boisson alcoolisée.

## Réglementations des Etats

| Nom chimique | No. CAS | New Jersey |
|--------------|---------|------------|
| Ethanol      | 64-17-5 | X          |

| Nom chimique | No. CAS | Massachusetts |
|--------------|---------|---------------|
| Ethanol      | 64-17-5 | X             |

| Nom chimique                  | No. CAS  | Pennsylvanie |
|-------------------------------|----------|--------------|
| Ethanol                       | 64-17-5  | X            |
| 1,2,3-Propanetriol            | 56-81-5  | X            |
| Ethanol, 2,2',2"-nitrilotris- | 102-71-6 | X            |
| 2-Propanol, 2-methyl-         | 75-65-0  | X            |

## Inventaires internationaux

#### **ÉTATS-UNIS**

Tous les composants ajoutés intentionnellement de ce produit (s) sont répertoriés dans l'inventaire TSCA des États-Unis.

#### Canada

Ce produit est en conformité avec la LCPE pour l'importation par P&G.

#### Légende

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

**LCPE** - Loi canadienne sur la protection de l'environnement

## 16. AUTRES INFORMATIONS

HMIS Ratings
risque pour la santé 2
Inflammabilité 4
Danger physique 0
risque pour la santé 2
Inflammabilité 4

Date d'émission :04-févr.-2015Date de révision :07-avr.-2015

0

## Avis de non-responsabilité

Instabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte

Date de révision: 07-avr.-2015

**End of SDS**